



Est ce que je peu etre patron d'un coté et employé de l'autre?

Par **miiimiii_old**, le **30/08/2007** à **14:27**

en fevrier de cette annee j'ai ouvert un bar qui sert aussi un menu le midi et le soir. j'ai monté cette affaire avec mon pere, mais c'est moi qui en suis le patron(j'ai 20ans),mon pere est donc mon employé, nous ne sommes que tous les deux.je m'occupe de la cuisine et lui du bar. cependant je n'ai pas mon bac et j'aimerais retourner au lycee. Pour cela je partirai a 90km de la ou je sui en ce moment je laisserai le bar a mon pere mais j'aimerais savoir si mm en etant deja patron de quelque chose si je peux m'inscrire en boite d'interim ou trouver un autre emploi afin de gagner de l'argent pour vivre plus loin???

Par **Jurigaby**, le **30/08/2007** à **14:51**

Bonjour.rnrnIl n'y a aucun problème.rnrnIL n'a que la fonction publique qui ne tolère pas le double emploi (public-privé).rnrnA partir du moment ou vous recherchez un emploi dans le privé, c'est bon.